

Rentrée 2020 - Protocole sanitaire anti COVID - 19

1 - Température

Les Parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants l'école de musique en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école de musique. En cas symptômes ou de fièvre : > 37,8 ° l'enfant ne devra pas se rendre à l'école de musique. Les adultes y compris les professeurs devront procéder de la même manière. Une prise de température au bureau de l'école de musique sera possible le cas échéant avec un thermomètre électronique frontal sans contact. En cas de symptôme apparent (forte toux ...) le professeur, en accord avec le directeur peut refuser l'accès aux salles.

2 - Lavage des mains

Obligatoire à l'entrée de l'école de musique : se désinfecter les mains avec le distributeur à pédale de gel hydroalcoolique. Lavage des mains à l'arrivée dans la classe - Lavage des mains à la fin du cours

3 - Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage ainsi que la désinfection des locaux sont faits quotidiennement.

Des lingettes désinfectantes pour les surfaces sont à disposition ainsi qu'un désinfectant avec du papier à usage unique. Il faudra avant le cours, ainsi que après, nettoyer les instruments collectifs (piano, harpe, percussions...) ainsi que le mobilier (chaises, banquettes, pupitres, poignées de portes...)

4 - Ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste qui doit être systématique. Pas de climatisation dans l'école, par contre la VMC des sanitaires est contrôlée. *Pendant les cours, et si les conditions météorologiques le permettent, les fenêtres sont ouvertes, ou entrouvertes, et les portes des classes seront ouvertes pendant au moins 5 minutes au moment du changement d'élèves et de la désinfection.*

5 - Circulation dans les locaux

La circulation, hors temps de classe, dans les bâtiments devra être limitée au strict nécessaire. Les parents sont invités à attendre à l'extérieur des locaux ou dans les véhicules.

L'entrée dans l'école de musique se fait par la porte principale côté bureau avec le distributeur de gel désinfectant. Les sorties de l'école se font par les sorties de secours : au fond du couloir orange des salles 4, 5, 6, et 7 du 1er étage, au fond du couloir gris des salles 8 à 17 du 1er étage, et par la sortie côté salle de répétition au rez-de-chaussée.

6 - Maintien de la distanciation physique

La règle de la distanciation physique (1 mètre) permet d'éviter les contacts directs (contamination respiratoire et/ou gouttelettes) .

Pour les cours individuels d'instruments, cette distanciation sera de deux mètres au moins. Pour les cours collectifs, éveil musical, formation musicale, le dispositif appliqué dans les écoles du 1^{er} et 2nd sera de vigueur avec un maximum de 10 élèves par classes. Pour les classes d'orchestres et chorales, les répétitions se feront par petits groupes (appelés « pupitre ») à tour de rôle, une répétition de l'ensemble au complet sera organisée régulièrement dans une grande salle de la commune (Descazeaux ou Jean Moulin). Un calendrier sera édité à la fin du mois de septembre.

7 - Port du masque

Le port du masque à partir de 11 ans est obligatoire dans les locaux et à l'extérieur à proximité de l'école de musique.

La pratique artistique et musicale demande de l'énergie physique avec un cycle de respiration ample, profond, calqué sur les phrases musicales; cette ventilation importante nécessite une bonne capacité pulmonaire que peut empêcher le masque.

Dans les classes, les pratiques artistiques comme le chant et les instruments à vent sont incompatibles avec le port du masque, la distanciation devra être plus importante. Pour les autres disciplines, le masque est conseillé mais non obligatoire si la distanciation physique minimum de deux mètres est respectée. Les enseignants pourront avoir un masque transparent.

COVID-19

CORONAVIRUS

pour se protéger et protéger les autres :